



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DU BUDGET

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DU
BUDGET A L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LE
PROJET DE LOI DE FINANCES 2019**

Novembre 2018

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,

**Monsieur le Ministre Conseiller du Chef de l'Etat, chargé des Relations
avec les Institutions Républicaines,**

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

**Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de
Guinée,**

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

La présente session m'offre, l'occasion une fois de plus, de m'adresser à votre auguste Assemblée pour soumettre à votre appréciation, le Projet de Loi de Finances Initiale 2019 tel qu'adopté par le Gouvernement sur la base des recommandations issues du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenu, les 20 et 21 juillet 2018 dans votre hémicycle.

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la satisfaction du Gouvernement pour le soutien constant de votre Institution dans la mise en œuvre de sa politique économique et financière à travers l'examen et l'approbation des projets de textes de lois à incidence financière.

Comme vous le savez, le vote du budget constitue une étape significative du contrôle parlementaire des actions gouvernementales tel que prescrit par la Constitution.

Le présent projet de Loi de Finances fait ressortir un déficit budgétaire projeté en 2019 tel qu'il résulte des projections de recettes et de dépenses, et les moyens prévus pour son financement, conformément aux objectifs de la politique budgétaire du Gouvernement. Cette

politique budgétaire est en ligne avec la vision du Chef de l'Etat, traduite dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre, prononcée devant votre auguste Assemblée.

Il vous souviendra que le débat d'orientation budgétaire que vous avez organisé en juillet 2018 a balisé la trajectoire pour les trois prochaines années, avec un focus pour l'année 2019 et qui reste très déterminante dans la réalisation du Programme national de développement économique et social 2016-2020.

Comme vous pouvez le constater, la session budgétaire 2019 se tient dans un contexte marqué, entre autres, par l'intensification des initiatives présidentielles et des efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), le bouclage du financement et l'accélération des travaux d'aménagement du projet hydroélectrique de Souapiti et le ferme engagement du Gouvernement à préserver la stabilité macroéconomique à l'aide d'un cadre budgétaire en ligne avec le programme économique et financier soutenu par la facilité de crédit du FMI. Ce programme, il faut le rappeler, est un déterminant majeur dans la mobilisation des ressources auprès des autres partenaires au développement pour soutenir les efforts du Gouvernement.

Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre les réformes entreprises au titre de la transparence budgétaire, de la mobilisation et la sécurisation des recettes publiques, de la rationalisation des dépenses publiques et de l'orientation des interventions publiques vers des secteurs à fort potentiel de croissance.

Aussi, faut-il le rappeler, le Gouvernement attache de l'importance à la modernisation de la gestion des finances publiques en général et à la qualité de la programmation budgétaire en particulier qui constituent un facteur décisif pour l'atteinte des objectifs de développement ambitionnés par son Excellence Monsieur le Président de la République, Professeur Alpha Condé.

Le Projet de Loi de Finances 2019 s'inscrit dans la trajectoire d'une croissance durable et partagée à travers la diversification de l'économie,

la création des opportunités d'emploi pour tous et l'amélioration du niveau de vie de la population.

Comme indiqué dans le discours de son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de notre indépendance, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre des projets destinés à préserver l'avenir des générations futures auxquelles il devra laisser un pays doté d'infrastructures viables et solides. Il devra également doter notre Etat d'une économie capable d'apporter une réponse durable aux besoins sociaux de base notamment dans la promotion d'un système éducatif performant, d'un système de santé plus efficace et d'une fourniture améliorée d'eau et d'électricité. Nous avons aussi le devoir d'assurer l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Mon intervention va s'articuler essentiellement autour du contenu du projet de budget, ainsi que ses bases d'évaluation.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables députés,**

Les projections budgétaires 2019 tablent sur un taux de croissance du PIB de 5,9%, un taux d'inflation (moyenne annuelle) de 8,6%, un taux de change de 9 824,7 GNF pour 1 Dollar US et un taux de pression fiscale de 13,7% du PIB.

En cohérence avec la politique monétaire, les objectifs de la politique budgétaire visent : (i) un déficit budgétaire de -2,4% du PIB, et un solde budgétaire de base de 0,9% du PIB ; (ii) un taux d'endettement raisonnable ne devant pas dépasser 45,5 % du PIB et le maintien du risque de surendettement à un niveau modéré dans le cadre d'une stratégie d'endettement de moyen terme ; (iii) un encadrement renforcé des recettes intérieures pour consolider progressivement la transition fiscale à l'horizon 2020, échéance de la mise en vigueur complète du TEC CEDEAO et (iv) une composition de la dépense en faveur des services de base et des investissements aptes à impulser la croissance.

Conformément aux objectifs de la politique budgétaire du Gouvernement et prenant en compte le rythme d'exécution de la Loi de Finances 2018, les grandes masses et soldes caractéristiques du projet du budget pour 2019 se présentent ainsi qu'il suit :

1. Recettes totales 19 332,08 Mds, soit 15,3% du PIB ;
2. Dépenses totales 22 312,13 Mds, soit 17,6% du PIB dont 9 663,48 Mds en Dépenses d'investissement, soit 7,7% du PIB ;
3. Solde de base -2 980,05 Mds, soit du -2,4% du PIB.

Les recettes du budget de l'Etat (y compris le Budget d'Affectation Spéciale Fonds National de Développement Local (FNDL) et Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), ont connu une augmentation de 16,3% par rapport aux prévisions de la LFR 2018 adoptée en septembre dernier.

A cet effet, comme l'avait annoncé le Premier Ministre dans son discours de politique générale, je cite : « Une véritable révolution fiscale sera indispensable, à la fois pour dégager des marges budgétaires en vue du financement des priorités économiques, mais également pour moderniser la politique considérée et rendre les administrations économiques et financières plus performantes ».

C'est pourquoi, pour l'atteinte de ces objectifs de recettes, un certain nombre de dispositions fiscales nouvelles ont été insérées dans ce projet de loi de finances. Ces dispositions sont relatives :

- au réaménagement du barème de la retenue sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères ;
- à un réajustement du taux de l'impôt minimum forfaitaire des sociétés et entreprises relevant du régime réel normal ;
- à l'élargissement de l'assiette, au réaménagement de certains taux et à la modification de la clé de répartition de la contribution foncière unique ;
- à l'intégration des produits de ventes de marchandises cotées dans le calcul du résultat imposable des entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés;
- aux conditions de déductibilité des charges dans la détermination des bénéfices imposables ;
- à la limitation des charges d'intérêt entre entreprises liées ;

- aux transferts indirects de bénéfices et prix de transfert pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou de l'impôt sur les sociétés.

Pour ces dispositions fiscales, le Gouvernement a associé le secteur privé en vue d'assurer une meilleure application.

En outre, ce renforcement de la politique fiscale sera accompagné par une réforme de l'administration fiscale, notamment de la Direction nationale des impôts, par la requalification des contrats de performance avec toutes les régies de recettes et une surveillance des dépenses fiscales dont le rapport d'évaluation au titre de l'exercice 2017 est annexé à la documentation qui accompagne le présent projet de loi de finances.

Les dépenses du budget de l'Etat (y compris le Budget d'Affectation Spéciale FNDL/ANAFIC), sont évaluées à 22 312,13 Mds contre une prévision dans la loi de finances rectificative de 19 190,55 Mds, soit une augmentation de 3 121,58 Mds (16,3%). Rapportées au PIB, les dépenses se sont maintenues à 17,7 %.

Le projet de Loi de Finances 2019 ainsi soumis à votre examen et approbation reste marqué par la volonté du Gouvernement (i) de préserver les équilibres macroéconomiques tels que négociés avec les partenaires de Breton Woods, (ii) de réduire le train de vie de l'Etat de 20% imputable aux dépenses de biens et services (iii) d'orienter cette marge ainsi dégagée aux dépenses d'investissement à l'effet de rehausser le niveau des crédits destinés aux actions sociales et aux projets et programmes des secteurs porteurs de croissance pour une réduction durable de la pauvreté, notamment l'allocation des crédits budgétaires au fonds de garantie de l'habitat en vue d'améliorer progressivement l'offre des logements sociaux (iv) d'assurer la promotion du développement local par l'application des dispositions du Code minier relatives au versement de 15% des recettes minières au profit des collectivités à la base et (v) de procéder à une allocation de crédits suffisante, destinée au financement des études de faisabilité des projets et programmes prioritaires, chose qui faisait défaut et limitait nos capacités d'absorption.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables députés,

La ventilation fonctionnelle des dépenses du PLF 2019 montre que le Gouvernement continue à axer ses efforts sur les fonctions Affaires économiques, Services généraux des administrations publiques, Enseignement, Logement et équipements collectifs, Défense, Santé et Protection Sociale qui absorbent les 94,2 % du montant total du budget 2019.

L'enveloppe allouée à la fonction « Affaires économiques » représente 27,5% du budget total contre 13,9% en 2018. Cette augmentation a été rendue possible suite à la réallocation de la ponction de 20% opérée sur les dépenses de biens et services du budget 2018, soit 404 Mds affectés en partie aux dépenses d'investissement des secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Les Services généraux des administrations publiques représentent 21,5% du total des dépenses du PLF 2019 contre 23,1%. Cette enveloppe est essentiellement consacrée aux efforts du Gouvernement pour la promotion de la bonne gouvernance, à la poursuite des actions de réformes engagées par le Gouvernement dans le domaine de la justice, des finances publiques et de la modernisation de l'administration.

La part de la fonction Enseignement est de 13,6% contre 13,4 en 2018. Cette allocation légèrement en hausse vise à améliorer le système éducatif à travers la construction, l'extension, la rénovation et l'équipement d'infrastructures scolaires, universitaires et de l'enseignement technique et formation professionnelle.

La fonction logement et équipements collectifs bénéficie d'une enveloppe de 10,4% du budget total contre 1,6% en 2018. Cette enveloppe qui connaît une hausse significative couvre essentiellement les projets liés au schéma directeur des villes de l'intérieur, la mise en place du fonds de garantie de l'habitat et l'immatriculation du domaine foncier.

Le Gouvernement a mis un accent particulier sur le secteur des travaux publics. D'importantes allocations budgétaires ont été accordées à ce secteur pour appuyer le programme d'infrastructures routières,

notamment les constructions de routes urbaines et inter urbaines et des infrastructures de voiries dont les crédits ont été portés à un montant de 3 433,21 Mds contre 2 462,22 Mds en 2018, soit une augmentation de 970,99 Mds. Cette projection concerne les ressources propres pour 1 563,75 (45,5%) Mds et le financement extérieur pour 1 869,45 Mds (54,5%).

La fonction Défense reçoit 8,0% du montant des allocations du PLF 2019 contre 9,2%. Cette allocation est destinée, entre autres, aux travaux de construction et d'équipement au compte du ministère de la défense nationale et à la sécurisation de nos frontières.

La fonction santé absorbe 7,3% du PLF 2019 contre 5,4% en 2018. L'essentiel de cette allocation sera consacré au programme de reconstruction du système de santé (construction de la pharmacie centrale de Guinée, projet multisectoriel de lutte contre les IST/VIH-SIDA, construction/rénovation et équipement des hôpitaux...).

La dotation de la fonction protection sociale passe de 5,6 à 5,7% dans le PLF 2019. Cette enveloppe servira essentiellement à renforcer l'assistance aux couches vulnérables notamment la construction du centre d'apprentissage pour personnes handicapées, le programme de réintégration/autonomisation des handicapés, la construction des antennes du Fonds de Développement Social et de la Solidarité (FDSS).

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables députés,**

Le déficit budgétaire, qui s'établit à 2 980,05 Mds, sera couvert par des ressources de financement à hauteur de 5 042,99 Mds et des charges de financement à hauteur de 2 062,16 Mds.

Le solde budgétaire de base s'établit à 0,9% du PIB contre 0,8% dans la loi de finances rectificative 2018.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables députés,**

L'année 2019 marquera le démarrage début de l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Local institué par la loi de finances

2016 et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) créée en 2017.

L'ANAFIC, faut-il le rappeler, est chargée de mobiliser pour le FNDL les ressources intérieures et extérieures, de financer des projets d'investissement des collectivités locales ou de coopération inter-collectivités qui sont éligibles au FNDL et d'assurer leur accompagnement technique. L'agence est également chargée de collecter en faveur des collectivités locales, les dotations budgétaires sectorielles affectées aux compétences transférées et veiller à leur inscription effective au FNDL.

Conformément aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF), le FNDL fonctionne sous forme de Budget d'Affectation Spéciale (BAS) alimenté par une affectation de 15% des recettes minières (517,81 Mds). Les dépenses éligibles à ce BAS seront fixées par Arrêté de Monsieur le Premier Ministre en application de l'article 29 du Code des Collectivités Locales qui fixe les compétences transférées.

Le Projet de Loi de Finances 2019 se caractérise également par la volonté du Gouvernement de réduire les inégalités sociales par la mise en place d'une Agence d'Inclusion Financière dotée d'un budget de 50 Mds. Cette agence vient renforcer le dispositif existant à savoir : le Fonds de Développement Social et de la Solidarité (FDSS), le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ), le Fonds de Développement Economique et Social (FDES), le Fonds d'Aide au Développement des Sports (FADES) et le Fonds de Développement des Arts et de la Culture (FODAC).

Aussi, le Gouvernement a prévu dans le cadre de la promotion de l'habitat social, une ligne de crédit de 25 Mds pour le Fonds de Garantie de l'Habitat.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables députés,**

La bonne gouvernance en matière de gestion des finances étant une condition essentielle du développement économique et de la consolidation de la démocratie, le Gouvernement attend, comme par le passé, de votre auguste Assemblée une contribution de qualité dans la formulation, l'exécution et le contrôle de ce projet de budget soumis à votre examen et approbation.

Dans cette attente, tout en se félicitant de la qualité des relations que vous avez toujours entretenues avec l'exécutif, le Gouvernement dirigé par Monsieur le Premier Ministre, Ibrahima Kassory FOFANA, sous l'égide de son Excellence Monsieur le Président de la République, Professeur Alpha CONDE, sollicite de la représentation nationale l'examen et l'adoption avant le 31 décembre 2018 du présent projet de Loi de Finances.

Je vous remercie